

OBJET :
**SYNDICAT DE LA
FOURME DE
MONTBRISON
AOP :
CONVENTION
PLURIANNUELLE
2023 – 2024 – 2025
ET ATTRIBUTION DE
LA SUBVENTION
2023**

Le conseil communautaire de Loire Forez agglomération, légalement convoqué le mardi 28 mars 2023 s'est réuni à Montbrison à 19 heures30 le mardi 4 avril 2023, sous la présidence de Monsieur Christophe BAZILE.

Présents : Marc ARCHER, René AVRIL, André BARTHELEMY, Pierre BARTHELEMY, Christophe BAZILE, Christine BERTIN, Georges BONCOMPAIN, Roland BOST, Stéphanie BOUCHARD, Adeline BOURSIER, Jean-Pierre BRAT, Vivien BROUILLAT, Hervé BRU, Christiane BRUN-JARRY, David BUISSON, Martine CHARLES, Pierre-François CHAUT, Thierry CHAVAREN, Laure CHAZELLE, Jean-Baptiste CHOSSY, Evelyne CHOUVIER, Simone CHRISTIN-LAFOND, Patrice COUCHAUD, Claudine COURT, Bernard COUTANSON, Jean-Luc DAVAL-POMMIER, Bertrand DAVAL, Julien DEGOUT, Jean Maxence DEMONCHY, Serge DERORY, Christophe DESTRAS, Annie DETHY, Marcelle DJOUHARA, Catherine DOUBLET, Pierre DREVET, Paul DUCHAMPT, Jean-Marc DUMAS, Yves DUPORT, Joël EPINAT, Stéphanie FAYARD, Alban FONTENILLE, Jean-Paul FORESTIER, André GACHET, Marie-Thérèse GAGNAIRE, Carine GANDREY, Pierre GARBIL, Jean-Claude GARDE, Flora GAUTIER, André GAY, Sylvie GENE BRIER, Cindy GIARDINA, Pierre GIRAUD, Nicole GIRODON, Marie-Thérèse GIRY, Valéry GOUTTEFARDE, Jean Marc GRANGE, Serge GRANJON, Martine GRIVILLERS, Dominique GUILLIN, Agnès GUITAY, Valérie HALVICK, Thierry HAREUX, Michel JASLEIRE, Jean-René JOANDEL, Olivier JOLY, Michelle JOURJON, Eric LARDON, Alain LAURENDON, Nathalie LE GALL, Christine MAGAT, Cécile MARRIETTE, Yves MARTIN, Christelle MASSON, François MATHEVET, Martine MATRAT, Rachel MEUNIER-FAVIER, Frédéric MILLET, Mickaël MIOMANDRE, Thierry MISSONNIER, Jean-Philippe MONTAGNE, Nathalie PANAZZA, Quentin PÂQUET, Marc PELARDY, Pascale PELOUX, Hervé PEYRONNET, Marie-Gabrielle PFISTER, Nicole PINEY, Christophe POCHON, Pierre-Yves PUGNIERE, Michel ROBIN, Pascal ROCHE, Pierre-Jean ROCHETTE, Patrick ROMESTAING, David SARRY, Christian SOULIER, Gilles THOMAS, Jean-Paul TISSOT, Bernard TRANCHANT, Pierre VERDIER, Gérard VERNET, Stéphane VILLARD

Absents remplacés : Roland BONNEFOI par Christine MAGAT, Christian CASSULO par Pierre-François CHAUT, Daniel DUBOST par Pierre-Yves PUGNIERE, Thierry GOUBY par Adeline BOURSIER, Alain LIMOUSIN par Nathalie PANAZZA, Monique REY par Agnès GUITAY, Julien RONZIER par Annie DETHY, Yannick TOURAND par Vivien BROUILLAT

Pouvoirs : Gérard BAROU à Joël EPINAT, Christiane BAYET à Martine GRIVILLERS, Abderrahim BENTAYEB à Catherine DOUBLET, Jean-Yves BONNEFOY à Jean-Paul FORESTIER, Sylvie BONNET à Yves MARTIN, Christophe BRETTON à Pierre VERDIER, Annick BRUNEL à Christian SOULIER, Pierre CONTRINO à Gérard VERNET, Bernard COTTIER à Cécile MARRIETTE, Béatrice DAUPHIN à Flora GAUTIER, Géraldine

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-200065886-20230404-20230404_CC_D21-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/04/2023

Affichage : 14/04/2023



DERGELET à Cindy GIARDINA, Thierry DEVILLE à Christine BERTIN, Jean-Marc DUFIX à Pierre GIRAUD, François FORCHEZ à Valérie HALVICK, René FRANÇON à Olivier JOLY, Alféo GUIOTTO à Vivien BROUILLAT, Patrick LEDIEU à René AVRIL, Gilbert LORENZI à Alain LAURENDON, Rambert PALIARD à Quentin PÂQUET, Alexandre PALMIER à Alban FONTENILLE, Ghyslaine POYET à Pascale PELOUX, Frédéric PUGNET à Frédéric MILLET, Frédérique SERET à Bertrand DAVAL, Carole TAVITIAN à François MATHEVET, Georges THOMAS à Thierry HAREUX

Absents : Hervé BEAL, Gérard PEYCELON

Secrétaire de séance : Pierre GIRAUD

Nombre de membres dont le conseil communautaire doit être composé :	128
Nombre de membres présents :	101
Nombre de membres suppléés :	8
Nombre de pouvoirs :	25
Nombre de membres absents :	2
Nombre de votants :	126

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L5211-10 qui indique les conditions de délégation de l'organe délibérant au Président de l'EPCI,

Vu la délibération du conseil communautaire du 10 janvier 2017 donnant délégation au Président,

Vu la délibération du conseil communautaire du 19 décembre 2017 relative au règlement d'attribution des subventions,

Considérant la demande du syndicat de la fourme de Montbrison AOP qui sollicite une subvention auprès de Loire Forez agglomération afin de mener des actions de développement et de promotion, mais également de défense et de gestion de l'AOP fourme de Montbrison.

Considérant l'enjeu pour le syndicat de la Fourme de Montbrison d'avoir une visibilité sur trois ans pour mener à bien ses actions.

Le montant de la subvention attendue pour 2023 est identique aux années précédentes, soit 35 000€, et donnera lieu à la signature d'une convention d'objectifs et de moyens entre Loire Forez agglomération et le syndicat de la fourme de Montbrison. Cette convention couvrira la période 2023, 2024 et 2025, afin de garantir la conduite des actions prévues par la structure. Le montant de la subvention au titre des années 2024 et 2025 fera l'objet d'une nouvelle délibération en conseil communautaire au vu du BP 2024 et du BP 2025 qui seront votés dans l'intervalle.

Il est proposé au conseil communautaire de bien vouloir :

- approuver la convention d'objectifs et de moyens entre Loire Forez agglomération et le syndicat de la Fourme de Montbrison AOP pour la période 2023 – 2024 – 2025,
- autoriser le Président ou son représentant à signer la convention pluriannuelle et tout document afférent,
- approuver l'attribution d'une subvention de 35 000€ au syndicat de la Fourme de Montbrison AOP au titre de l'année 2023.

Après en avoir délibéré par 125 voix pour et 1 abstention, le conseil communautaire :

- approuve la convention d'objectifs et de moyens entre Loire Forez agglomération et le syndicat de la Fourme de Montbrison AOP pour la période 2023 – 2024 – 2025,
- autorise le Président ou son représentant à signer la convention pluriannuelle et tout document afférent,
- approuve l'attribution d'une subvention de 35 000€ au syndicat de la Fourme de Montbrison AOP au titre de l'année 2023.

Fait et délibéré, à Montbrison, le 4 avril 2023
Ont signé, au registre, les membres présents.